



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2020

DELIBERATION N° 2020/065



L'an deux mille vingt, le 16 décembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 19
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2020

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19/10/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/065 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite au projet de réorganisation des services de la commune ayant reçu un avis favorable au Comité technique du 11 décembre 2020, un appel à candidatures a été lancé pour un poste de directeur général des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 01 février 2021, pour assurer les fonctions de Directeur général des Services.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Maire **propose** au Conseil municipal d'adopter ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la création d'un poste d'Attaché territorial, catégorie A à temps complet dans le cadre du recrutement indiqué ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 18/12/2020
Reçu en préfecture le : 18/12/2020
Exécutoire le : 18/12/2020

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 17/12/2020
Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

